

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEMANDE DE VISA POUR UN LONG SEJOUR



PHOTOGRAPHIE D'IDENTITÉ

ce formulaire est gratuit

CACHET DU POSTE EMPLACEMENT DU TALO!		TALON				
					\downarrow	
1. Nom(s) KONAN				Partie réservée à l'administration		
2. Nom(s) de famille antérieur(s)				I	Date d'introduction de la demande :	
3. Prénom(s) Kouakou Abel						
4. Date de naissance (jour-mois-année) 29/12/1996	5. Lieu de na KOREGU		7. Nationalité act Ivoirienne	tuelle		Numéro de la demande : RA1AJ20227053653
	6. Pays de na Côte d'Ivo		Nationalité à la r	naissance si différente	_ A	agent(s) traitant la demande :
8.Sexe X Masculin Fémini		Civil libataire	Séparé(e) Divorcé	e(e)	1	
10. Pour les mineurs : Nor du tuteur légal	n, prénom, a	dresse (si différente de cell	e du demandeur) et na	tionalité de l'autorité parentale/		<u>Remarques</u>
11. Numéro national d'ide	ntité, le cas é	chéant : C0116022196			\dashv	
12. Type du document de	voyage	Passeport diplomat Passeport officiel Passeport ordinaire	☐ Passeport			
13. Numéro du document 21AH00271	de voyage		15. Date d'expiration (jj/mm/aa) 08/05/2027	16. Délivré par Côte d'Ivoire		
17. Adresse du domicile (r COCODY MERMOZ ABIDJAN Côte d'Ivoire	1°, rue, ville,	code postal, pays)				
18. Adresse électronique. k.kouakouabel96@gmail.com 19. Numéro(s) de téléphone 0758213506						
20. En cas de résidence dans un pays autre que celui de la nationalité actuelle, veuillez indiquer : Numéro du titre de séjour Date de délivrance Date d'expiration DECISION DU POSTE						
	,			1	╡,	
21. Activité professionnell Elève, Etudiant, stagiaire					1	Oate:
22. Employeur (Nom, adresse, courriel, n° téléphone) - Pour les étudiants, nom et adresse de l'établissement d'enseignement UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY COCODY ABIDJAN Côte d'Ivoire secretariat.presidence@univ-fhb.edu.ci				☐ ACCORD ☐ REFUS		
23. Je sollicite un visa pour le motif suivant : Activité professionnelle X Etudes Stage/formation Mariage Raison médicale Etablissement familial Etablissement privé/Visiteur Visa de retour Prise de fonctions officielles Autre (à préciser) :						



FRA1AJ20227053653

24. Nom, adresse, courriel et n° télép UNIVERSITE DE NANTES RUE GASTON VEIL, 44000 NAN' NANTES France Accueil.presidence@univ-nantes.fr		u membre de famille invitant,	etc.
BALLO BRAHIMA 5 RUE DU RHOME APPT 5 44100 NANTES France) NANTES		
26. Date d'entrée prévue sur le territo 05/09/2022	oire de la France, ou dans l'espace Schengen en cas de transit (jou	ır-moıs-annee)	
27. Durée prévue du séjour sur le terr Entre 3 et 6 mois E	Entre 6 mois et un an X Supérieure à un an		
28. Si vous comptez effectuer ce séjo	ur avec des membres de votre famille, veuillez indiquer :	D . 1	
Lien de parenté	Nom(s), prénom(s)	Date de naissance (jj/mm/aa)	Nationalité
29. Quels seront vos moyens d'existe Tous frais financés pendant le séjou			
Serez-vous titulaire d'une bourse)N	
	le courriel, le téléphone de l'organisme et le montant de la bours		

J30). Serez-vous pris(e) en charge par une ou plusieurs personne(s) en France ?	X OUI	NON
	Si oui, indiquez leur nom, nationalité, qualité, adresse, courriel et téléphor	e:	
	KONE BOUBACAR		
31	. Des membres de votre famille résident-ils en France ?	OUI	X NON
	Si oui, indiquez leur nom, nationalité, lien de parenté, adresse, courriel et	téléphone :	
32	2. Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ?	OUI	X NON
32	2. Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ? Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
32		OUI	X NON
32		OUI	X NON
32	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
32		OUI	X NON
32	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
32	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
322	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
32	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
32	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
32	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
322	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lie	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie	er et, le cas échéant, de prendre mes
32	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lie empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa.	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo,	er et, le cas échéant, de prendre mes , seront communiquées aux autorités
32	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lie empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision d'USABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux aut	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base prités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler le	er et, le cas échéant, de prendre mes , seront communiquées aux autorités e française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités
32	Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lic empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision de connées ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision de la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision de la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision de la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision de la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision de la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision de la demande de visa, ou toute decision de la demande de visa.	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saises et conservées dans la basorités chargées des visas, aux autorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler le litions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de	er et, le cas échéant, de prendre mes , seront communiquées aux autorités e française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités e l'identification des personnes qui ne
32	En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lie empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux aut nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des con remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront auscessible terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapportan	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base vités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler le litions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de sa aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préventio . L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()]	er et, le cas échéant, de prendre mes , seront communiquées aux autorités e française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités l'identification des personnes qui ne on et de la détection des infractions
32	En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lic empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ot toute décision d'VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux aux nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des con remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessib terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapportant En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infor enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si ell	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base prités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler le titions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de es aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préventio. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] mé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des in es sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitée	er et, le cas échéant, de prendre mes 6, seront communiquées aux autorités es française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités e l'identification des personnes qui ne on et de la détection des infractions informations me concernant qui sont es de façon illicite. Ce droit d'accès et
322	En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lie empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ou toute décision d'VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux antationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des con remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessib terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapportant En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infor enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifices si el de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saise si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concerna	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la bas prités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler le litions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de se aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préventio L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] mé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des in es sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitée et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS C	er et, le cas échéant, de prendre mes , seront communiquées aux autorités e française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités e l'identification des personnes qui ne on et de la détection des infractions informations me concernant qui sont es de façon illicite. Ce droit d'accès et EEDEX 07 -peut éventuellement être
322	En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a li empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ots données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision d'USABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux aut nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des con remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessib terroristes et des autres infractions pérales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes y apportant. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infor enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si el de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concerna Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'auto demande	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base orités chargées de svisas, aux autorités compétentes chargées de contrôler le litions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de se aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévente. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] mé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des in es sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitée et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS C. It.	er et, le cas échéant, de prendre mes p, seront communiquées aux autorités e française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités e l'identification des personnes qui ne on et de la détection des infractions informations me concernant qui sont es de façon illicite. Ce droit d'accès et EDEX 07 -peut éventuellement être pendant le délai de traitement de ma
322	En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lic empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ou toute décision d'VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux aut nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des con remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessib terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapportant En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infor enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si ell de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me contende le suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'auto demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit frança	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base vités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler la titions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de es aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préventio. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] mé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des in es sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitée et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS C it. rité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport puis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande s.	er et, le cas échéant, de prendre mes 6, seront communiquées aux autorités es française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités e l'identification des personnes qui ne on et de la détection des infractions informations me concernant qui sont es de façon illicite. Ce droit d'accès et EDEX 07 -peut éventuellement être pendant le délai de traitement de ma e ou l'annulation du visa s'il a déjà été
322	En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lie empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux antiationales compétentes en maîtère d'immigration et d'asile aux fins de la véristication du respect des concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision d'VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux antiationales compétentes en maîtère d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des con remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessib terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapportant. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infor enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si ell de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concerna Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'autre demande Je de'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de visa par l'autre demande Je de'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de visa par l'autre demande Je de'exerce auprès du chef de poste. La commission action de visa par l'autre demande Je de'exerce auprès de l'application du droit frança « Je suis informé (e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma de auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nan	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base viriés chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler le titions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de es aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préventio L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] mé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des in ses sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitée et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS C ut. rité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport puis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande s. mande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . DEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implic	er et, le cas échéant, de prendre mes es, seront communiquées aux autorités et française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités el l'identification des personnes qui ne on et de la détection des infractions informations me concernant qui sont es de façon illicite. Ce droit d'accès et EDEX 07 -peut éventuellement être pendant le délai de traitement de ma e ou l'annulation du visa s'il a déjà été. Cette décision pourra être contestée
322	En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a li empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées à par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ots données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision d'USABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux aut nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des con remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessib terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduit des enquêtes s'y rapportant. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infor enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si elle rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concerna Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'autc demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit frança « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le déjot de ma de	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base prités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler la titions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de es aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préventio . L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] né(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des in es sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitée et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS C at. It is informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande s. Bande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . DEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implic pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.	er et, le cas échéant, de prendre mes es, seront communiquées aux autorités et française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités el l'identification des personnes qui ne on et de la détection des infractions informations me concernant qui sont es de façon illicite. Ce droit d'accès et EDEX 07 -peut éventuellement être pendant le délai de traitement de ma e ou l'annulation du visa s'il a déjà été. Cette décision pourra être contestée
322	En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a li empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Outsulte décision de VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux aut nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des con remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessib terroristes et des autres infractions pérales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapportant. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infor enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si el de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concerna Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'auto demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s' déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s' déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s' déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s' déclivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit frança « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma de auprès de la Commission des recours contre les	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base prités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler le litions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de se aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préventio L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] mé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des in es sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitée des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS C st. de l'aux de l	er et, le cas échéant, de prendre mes es, seront communiquées aux autorités et française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités el l'identification des personnes qui ne on et de la détection des infractions informations me concernant qui sont es de façon illicite. Ce droit d'accès et EDEX 07 -peut éventuellement être pendant le délai de traitement de ma e ou l'annulation du visa s'il a déjà été. Cette décision pourra être contestée
322	En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lic empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision d'VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux aut nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des con remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessib terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapportant. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infor enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si ell de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concernal je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'autte demande. Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s délivré, et sera susceptible d'entrainer des poursuites pénales à mon égard en application du droit frança « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma de auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes CE Je m'engage à quitter le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a été délivré, et si je n'ai fournes certaines de visa par l'autici-ci m'a été délivré, et si je n'ai l'entraine des poursuites pénales à mon égard en application du droit fra	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base prités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler la titions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de es aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préventio . L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] né(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des in es sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitée et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS C at. It is informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande s. Bande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . DEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implic pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.	er et, le cas échéant, de prendre mes es, seront communiquées aux autorités et française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités el l'identification des personnes qui ne on et de la détection des infractions informations me concernant qui sont es de façon illicite. Ce droit d'accès et EDEX 07 -peut éventuellement être pendant le délai de traitement de ma e ou l'annulation du visa s'il a déjà été. Cette décision pourra être contestée
32	En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a li empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent for françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Outsulte décision de VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux aut nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des con remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessib terroristes et des autres infractions pérales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapportant. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infor enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si el de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concerna Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'auto demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s' déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s' déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s' déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je s' déclivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit frança « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma de auprès de la Commission des recours contre les	u de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographie mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base prités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler le litions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de se aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préventio L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] mé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des in es sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitée des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS C st. de l'aux de l	er et, le cas échéant, de prendre mes es, seront communiquées aux autorités es française des données biométriques es visas aux frontières, aux autorités e l'identification des personnes qui ne on et de la détection des infractions informations me concernant qui sont es de façon illicite. Ce droit d'accès et EDEX 07 - peut éventuellement être pendant le délai de traitement de ma e ou l'annulation du visa s'il a déjà été. Cette décision pourra être contestée cite



France-Visas

Le site officiel des visas pour la France

Récépissé d'enregistrement

Le 25/07/2022, vos informations ont bien été enregistrées par le système France-Visas.

Référence de la demande : FRA1AJ20227053653

Nom: KONAN

Prénom(s): Kouakou Abel

Date de naissance : 29/12/1996



PIECES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR LE DEPOT DE VOTRE DEMANDE

Le jour de votre rendez-vous, merci de vous présenter muni des originaux et copie de l'ensemble des documents listés ci-après, traduits en Français / Anglais ou Espagnol (si accepté par le centre des visas)*.

Si vous êtes étudiant et avez numérisé l'ensemble de vos pièces justificatives, merci d'apporter les originaux des documents listés ci-dessous uniquement.

FORMULA	AIRES
	Formulaire de demande daté et signé
	Récépissé France-Visas
PRÉ-REQ	UIS
	Photographie d'identité.
	Si vous êtes titulaire d'un document de voyage officiel, présentation obligatoire d'une note verbale.
	Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour).
	Un document de voyage, délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins trois mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) TOUTES LES PAGES de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.
OBJET DI	J VOYAGE/SÉJOUR
	Pays à procédure EEF-Etudes en France : Attestation de pré-inscription générée par l'application EEF-Pastel, mentionnant le n° d'identifiant EEF. Pays hors procédure EEF-Etudes en France : Attestation de préinscription (ou d'inscription) dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation.
	Pour les pays hors procédure EEE [Etudes en France] : dernier diplôme obtenu

RESSOURCES

	Justificatifs de ressources d'un montant mensuel minimum équivalent à 615 euros : attestation de bourse ou attestation bancaire de dépôt sur un compte bancaire français, ou attestation bancaire de virement permanent et irrévocable (ou compte bloqué), ou attestation de prise en charge par un répondant qui doit justifier de ressources suffisantes, fiables et régulières, ainsi que copie de sa pièce d'identité.
HÉBERGI	EMENT
	Justificatif d'hébergement : réservation d'hôtel, contrat de bail, attestation/engagement sur l'honneur de l'hébergeant (établissement/institution ou particulier) ou lettre explicative de l'étudiant sur la manière dont il envisage de se loger

TARIF APPLICABLE

Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous acquitter du montant des frais de dossier qui s'élèvent à : 99 €**, soit environ 65000 Franc CFA (BCEAO).

Quelle est la monnaie de paiement ? Quel moyen de paiement est accepté ? Nous vous invitons à consulter la rubrique tarifs après avoir sélectionné la page de votre lieu de résidence. Vous y trouverez toutes les informations actualisées. Dans le cas où le dépôt de votre demande est effectué auprès d'un prestataire de service, des frais de service seront perçus par celui-ci.

- * Attention : l'absence d'un ou plusieurs de ces documents peut aboutir au refus du visa demandé. Le service des visas compétent se réserve le droit de vous demander des documents et des informations complémentaires.
- ** Ce montant est donné à titre indicatif. Certains cas particuliers peuvent donner lieu à des tarifications spécifiques selon la réglementation en vigueur.